

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-02-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2021

Le quatre février deux mil vingt un, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le vingt-neuf janvier deux mil vingt un, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Jean Luc GUINARD, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Eric CATHELINÉAU, Jacky FAVREAU, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAUT, Nathalie GEFFARD, Marie-Sandrine GIRARD, Karine MORIN.

Absents excusés : Karine OLIVIER a donné pouvoir à Éric CATHELINÉAU
Sophie AUGER a donné pouvoir à Emmanuel ROUSSELOT
Pascal POUBLANC a donné pouvoir à Johann BARANGER
Annie MARSALUT, Patrice NIVAUT, Laura LUSSEAU, Anthony PEIGNON

Secrétaire de séance : Marie-France TALINEAU, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

Intervention de Monsieur Eric CUSEY, Président du Syndicat Mixte à la Carte (SMC)

Monsieur CUSEY a eu un empêchement de dernière minute et ne sera pas présent à cette séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 7 janvier 2021

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 7 janvier 2021, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INSTANCES : présentation des travaux des commissions communales

Monsieur GUINARD, représentant la commission « voirie-bâtiments » a participé à une réunion sur le développement des compteurs Linky, qui ont pour fonction de faciliter le contrôle à distance des consommations. La réglementation européenne impose lesdits compteurs dans les lieux privés, sauf si son propriétaire refuse l'accès à son logement. Les compteurs Linky, dans le département, vont se poser entre juin 2021 et janvier 2026.

Monsieur FAVREAU fait état d'une réunion programmée avec Séolis, concernant le contenu du contrat de maintenance éclairage public, nommé IRIS. D'après Monsieur FAVREAU, 7 compteurs sont dans un état alarmant et appartiennent à la commune. La mise en conformité serait à la charge de la commune et ne sont pas pris en compte dans la variante d'un montant de 3 865,69 euros H.T, proposée dans le contrat actuel d'IRIS. Le représentant de Séolis va contacter sa direction. Monsieur FAVREAU fait état des différentes interventions, depuis 2013 et propose un calcul proratisé coût matériels/interventions.

INSTANCES : Règlement intérieur du conseil municipal

La Préfecture a interpellé la Municipalité, le 16 décembre dernier, concernant la délibération approuvant le règlement intérieur du conseil municipal (délibération n° 2020-11-01 du 5 novembre 2020).

Les services de l'Etat précisent que dans le règlement, il est nécessaire d'ajouter un article mentionnant les modalités permettant l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité dans le bulletin municipal.

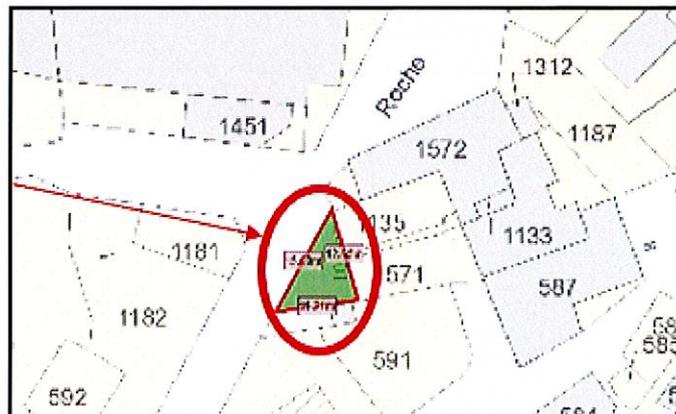
Monsieur le Maire propose donc une nouvelle rédaction dudit document, dont il fait lecture à l'assemblée.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le règlement intérieur du conseil municipal modifié, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Cessions de terrains

Le premier dossier concerne la cession au village de la Grande Roche. Madame DANIEL Aurore et Mr TRAVERS Romuald nous ont fait part de leur souhait d'acquérir une partie de la voirie communale d'environ 96m² (plan joint) au droit de sa propriété. Ils sont propriétaires des parcelles B1135, B1572, B1571, B1133 et B1312.

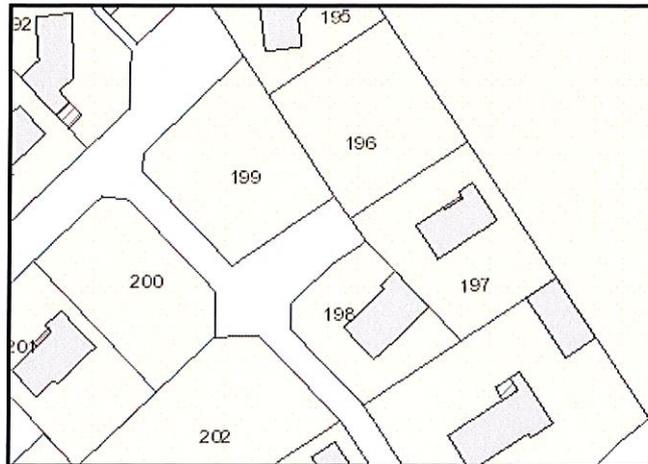


Le morceau de parcelle sera cédé pour l'euro symbolique. Le bureau municipal propose que les frais de bornage et de notaire soient à la charge de l'acheteur.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire propose de surseoir ce point car il est nécessaire, dans un premier temps, de réaliser une enquête de voisinage. L'Assemblée approuve cette proposition de report du sujet.

VOIRIE : Cessions de terrains

Le deuxième dossier concerne la cession d'un terrain au lotissement des Chaumes. Monsieur Philippe MOREAU nous a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle AB 0200.



Le coût total pour l'acheteur serait de 25 695 euros (délibération n° 2020-07-02-12 du 2 juillet 2020). Monsieur MOREAU stipule que deux maisons seront construites. Le bureau municipal propose que les frais de notaire soient à la charge de l'acheteur.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de cession de la parcelle référencée ci-dessus, au profit de Monsieur Philippe MOREAU, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Madame Marie-Sandrine GIRARD entre dans la salle. L'Assemblée compte désormais 19 votants.

TRAVAUX : Pôle structurant jeunesse : convention de mise à disposition

Dans le cadre de la réhabilitation de la maison de fonction au 19 Grand'Rue, en une « maison des jeunes », la commune, propriétaire des lieux, doit convenir avec la communauté de communes Val de Gâtine, d'une convention pour que l'entité intercommunale puisse exercer sa compétence et effectuer les travaux nécessaires.

Ainsi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition d'une partie du bien immobilier (rez de chaussée) situé au 19 Grand'Rue à Saint-Pardoux, pour que la communauté de communes puisse ensuite exercer sa compétence « création et gestion d'un pôle structurant jeunesse ». La convention précisera le bien, l'adresse, la surface, les conditions de mises à disposition, les assurances...La mise à disposition du lieu est convenue à titre gratuit.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de mise à disposition précisées ci-dessus, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-02-01

TRAVAUX : Pôle structurant jeunesse : co-maîtrise d'ouvrage

Dans un second temps, pour que la commune honore les travaux qu'elle s'est engagée de réaliser au premier étage de la maison sis 19 Grand'Rue, afin de donner une salle de travail pour les activités de l'association ASP-Jeunes, il est nécessaire d'engager avec la communauté de communes Val de Gâtine une co-maîtrise d'ouvrage.

A ce titre, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le projet de local jeune associatif au premier étage, ainsi que le plan prévisionnel de financement (dépenses/recettes), de l'autoriser à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage avec la communauté de communes.

Ainsi, la commune pourra prendre en charge les frais de maitrise d'œuvre et de travaux afférents au local, pour sa compétence communale. Une consultation d'un maitre d'œuvre selon une procédure adaptée pourra ensuite être lancée, afin de coordonner les études, le dépôt des autorisations ERP et les travaux à réaliser entre les deux administrations.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de co-maîtrise d'ouvrage, pour le projet 'jeunes', en partenariat avec la communauté de communes Val de Gâtine, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX ET FINANCES : Eclairage public Rue des quatre mares

Dans un premier temps, l'Assemblée est sollicitée pour valider la proposition technique et financière des travaux d'éclairage public, concernant 5 points lumineux, détaillée ci-après :

| Montant travaux | Participation SIEDS | Participation Commune <u>espérée</u> | |
|-----------------|---------------------|--------------------------------------|-----------|
| | | En % / total | En euros |
| 23 264,70 | Inconnue à ce jour | 60% | 13 958,82 |

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer concernant la proposition financière des travaux d'éclairage public et de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du SIEDS, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-02-01

FINANCES : Contribution versée à des associations

La Municipalité a reçu une sollicitation de la part du FREDON DEUX-SEVRES, organisme luttant contre la prolifération des ragondins, des rats musqués et des corbeaux. La cotisation annuelle avec services complémentaires s'élève à 99,79 euros pour la destruction des nids de frelon asiatique, la régulation des taupes et des chenilles processionnaires...

Le coût des services complémentaires est de 99 euros pour les nids de frelon asiatique (déplacement et intervention), de 85 euros pour la régulation des taupes (intervention ponctuelle) et pour les chenilles processionnaires, la somme de 60 euros (déplacement et intervention). Les tarifs adhérents sont en moyenne 20% en dessous des tarifs pour les non-adhérents.

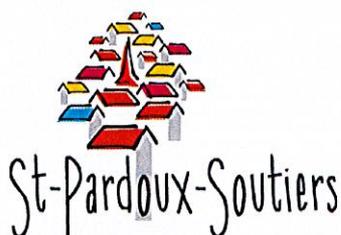
Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer concernant les modalités d'adhésion auprès du FREDON DEUX SEVRES, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur le Maire a également reçu une sollicitation de la part de Radio Gâtine, pour adhérer à la diffusion gratuite d'annonces concernant la vie dans la commune. L'adhésion à cette association serait de 100 euros.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer concernant les modalités d'adhésion auprès de RADIO GATINE, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

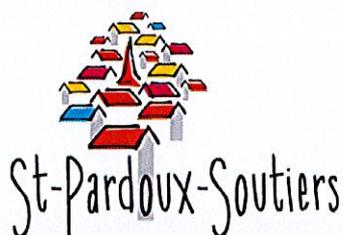
2021-02-01

FINANCES : Tarification locations salles communales et matériels

Un comité de pilotage, spécialement créé pour ce dossier, s'est réuni le 16 janvier dernier. Il propose à l'Assemblée une harmonisation des tarifs de locations des salles communales et de divers matériels, détaillé ci-après :

| | LIEU | Résident de la commune | Résident hors commune | Associations hors commune |
|---------------------------|----------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|------------------------------|
| Foyer Rural Saint-Pardoux | Parquet | 50 | 110 | 110 |
| | Salles carrelées (frigo + chambre froide) | 50 | 110 | 110 |
| | Gratuité si réunion | . | | |
| | Toutes les salles | 90 | 160 | 160 |
| | Mariage | 250 | 500 | XXXXXXXXXXXXXXXXXX |
| | Forfait cuisine (barillet) | 85 | 85 | 85 |
| Options | Couvert | Gratuit | 60 | 60 |
| | Sonorisation | 60 | 90 | 90 |

- ✓ Horaires de location : journée : 9h00 à 9h00 - mariage du vendredi 18h00 au Lundi 9h00.
- ✓ Forfait ménage : balayer et serpillier les sols, laver les tables et chaises, nettoyer les communs : toilettes, entrée, cuisine, trier et évacuer les poubelles - Les extérieurs devront être vérifiés et laissés propres. La désinfection sera effectuée par les services de la commune. - forfait ménage : 150€ (Foyer rural) - 100€ (Soutiers) horaire de pénalité pour ménage insuffisant 20€ /heure. Les produits sont fournis.
- ✓ Préparer un listing des obligations de location.
- ✓ Arrhes : 30% appliqués si annulation faite moins d'un mois avant la date réservée.
- ✓ Les fêtes de voisins (de quartier) verront la tarification association s'appliquer.
- ✓ Les associations communales : gratuité des salles.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-02-01

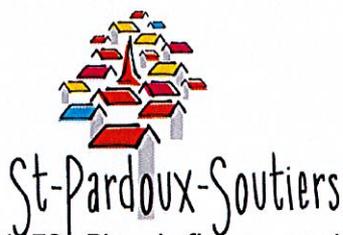
FINANCES : Tarification locations salles communales et matériels

| Salles annexes –Saint-Pardoux | Résident de la commune | Résident hors commune | Associations hors commune |
|------------------------------------------------|------------------------|-----------------------|---------------------------|
| Salle multi-activités | 70 | 125 | 125 |
| Salle Pompiers | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| L'Étape – Chambre verte | 10 | 15 | 15 |
| L'Étape – Chambre rouge | 15 | 20 | 20 |
| L'Étape – Chambre grise | 15 | 20 | 20 |
| L'Étape – Chambre mauve | 20 | 30 | 30 |
| Taxe séjour chambre d'hôtes | 0,40 | 0,40 | 0,40 |
| Salle L'Étape Gratuité si réunion (journée) | 40 | 100 | 100 |

| Soutiers | Résident de la commune | Résident hors commune | Associations hors commune |
|-------------------------|------------------------|-----------------------|---------------------------|
| Salle entière : mariage | 175 | 250 | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX |
| Tarif Journée (9h-9h) | 80 | 120 | 120 |
| Vaisselle (forfait) | Gratuit | 60 | 60 |
| Stand (la travée) | Gratuit | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX | Gratuit |

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer concernant la nouvelle tarification des salles communales et matériels divers, détaillée ci-avant, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-02-01

FINANCES : Plan de financement – subvention DETR – La Francette

Le service instructeur de la Sous-Préfecture a sollicité les services administratifs pour apporter un complément d'informations à la demande de subvention déposée fin décembre, sur le projet de la maison Francette et des associations à Soutiers.

Les observations portent notamment sur la répartition du coût de la maîtrise d'œuvre entre deux sections du référentiel DETR. Monsieur le Maire propose donc le nouveau plan de financement suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|
| 2.2 Promouvoir les activités touristiques, culturelles et de pleine air | | <i>CDAT (Département)</i> | 44 482,00 |
| <i>Travaux HT</i> | 461 200,00 | <i>Leader (Europe)</i> | 25 000,00 |
| <i>M.O. HT</i> | 32 906,96€ | <i>Région (20%)</i> | 103 208,99 |
| <i>TVA</i> | 98 921,39 | <i>DETR (40%)</i> | 206 417,97 |
| 4.1 Construire ou réhabiliter les édifices communaux | | <i>FCTVA</i> | 84 652,01 |
| <i>M.O. HT</i> | 21 937,97 | <i>Autofinancement</i> | 155 492,95 |
| <i>TVA</i> | 4 387,59 | | |
| Total TTC | 619 253,92 | Total TTC | 619 253,92 |

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer concernant le nouveau plan de financement de la subvention DETR présenté ci-dessus, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VIE COMMUNALE : Motion suite à la demande du collectif citoyen « Bassines, non merci ! »

Un représentant du collectif citoyen 'bassines, non merci !' a sollicité les services de la mairie, pour porter le sujet d'une motion sur le projet de création de 16 retenues de substitution sur le bassin Sèvre Niortaise/Mignon, pour un volume global de 11 à 16 millions de m³ et pour un coût de 40 millions d'euros d'argent public. L'objet de ces bassines est à vocation agricole, pour l'irrigation.

Madame OLIVIER, en visio, donne son avis défavorable sur le sujet, en évoquant les conséquences écologiques désastreuses. Monsieur ROUSSELOT intervient pour préciser que des projets socio-économiques ont été créés dans les villages concernés par la construction de ces bassines. Monsieur le Maire donne son avis défavorable concernant le nombre conséquent de retenues créées et sur la technique de stockage de l'eau sur de la bâche noire, favorable à une évaporation accélérée. Monsieur FAVREAU estime que chacun d'entre nous n'a pas les tenants et les aboutissants de ce projet. Monsieur BONNET, plutôt défavorable, estime que les cultures concernées sont uniquement pour le maïs.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la motion formulée par le collectif citoyen 'bassines, non merci !', avec :

- 7 voix « pour »,
- 1 voix « contre »,
- 11 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-02-01

FINANCES : Ouvertures de crédits avant vote du budget 2021

Pour une gestion simplifiée des factures reçues récemment, il est nécessaire d'ouvrir, en anticipation du vote du budget de l'exercice 2021, des crédits pour les opérations suivantes :

| Opération | Imputation comptable | Objet de la dépense | Montant ouverture de crédit |
|--------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| N°113 – BATIMENTS | 21311 | Solde travaux aménagement mairie (sol et peinture de l'accueil) | 5 871,00 |
| N°113 – BATIMENTS | 21318 | Rénovation presbytère | 12 883,92 |
| N°113 – BATIMENTS | 21318 | Reprise muret mairie | 698,50 |
| MATERIELS | OPFI | Réfrigérateur, matériel vapeur, solde acquisition véhicule électrique | 12 525,76 |
| N°12 – AMENAGEMENT BOULANGERIE | 2132 | Store – boulangerie | 4 300,00 |

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le détail des ouvertures de crédits sur l'exercice 2021, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire souhaite détailler deux des nombreux projets d'investissement à étudier sur la mandature actuelle et qui pourraient être lancés sur les deux prochaines années :

① Construction d'un restaurant scolaire

Sachant la nécessité d'un nouveau lieu.

Sachant le remplacement des 2 agents (pièces maitresses du fonctionnement de la restauration).

Sachant les coûts de fonctionnement, d'investissement pour renouvellement de matériel.

Connaissant le fonctionnement actuel.

Estimant les coûts d'une construction salle de restauration simple/restauration + cuisine.

La Municipalité est amenée à réfléchir sur le devenir du restaurant scolaire avec une projection sur les 20 ou 30 prochaines années.

L'Assemblée propose de réaliser :

- Un questionnaire pour les parents d'élèves utilisateurs du service
- Des visites de restaurant scolaire et de cuisine centrale (ex : Parthenay, Cerizay, Champdeniers...)

Un groupe de travail va se réunir, pour avancer sur ce sujet.

Informations et questions diverses(suite)

@ Construction d'une halle de sports

Monsieur Martin MOREAU précise que c'est un projet de construction d'une halle de sports et d'un demi terrain synthétique avec éclairage. Le montant global estimé est de 1 million d'euros.

Monsieur MOREAU détaille que la structure pourrait être légère, donc moins coûteuse à construire et plus adaptée à la pratique d'activités loisirs pour nos écoles, nos associations et nos habitants.

Monsieur le Maire propose qu'il faut d'abord déterminer la priorité d'un tel projet et commencer par rencontrer tous les acteurs potentiels (école, associations, habitants, constructeur,).

Deux remarques sont formulées : un même projet est en cours sur une commune de notre communauté de communes, avec couverture en photovoltaïques. Il semblerait que certains organismes prennent en charge les constructions de ce genre de projet. Un groupe de travail va avancer sur ces questions posées.

- Madame MORIN interroge Monsieur le Maire sur la position du radar pédagogique. Monsieur GUINARD précise que cet outil est un recueil de données de vitesses des usagers de la route. Il est actuellement positionné sur la Route d'Azay. Madame MORIN demande s'il est possible de le déplacer sur la route principale de Soutiers. Cette proposition est retenue.

- Monsieur BONNET s'interroge sur la bonne distribution du bulletin municipal, dans la Grand'Rue et à la Petite Roche. Le nécessaire va être fait pour les habitants qui ont été oubliés.

- Monsieur le Maire informe que les services administratifs ont réintégré la mairie de Saint-Pardoux, après une rénovation de l'accueil et des bureaux. L'agence postale y est ouverte depuis le lundi 1^{er} février. Les horaires de la mairie ont été modifiés et sont visibles sur le site internet www.stpardoux79.fr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h38.

Le Maire,

Johann BARANGER

